

FRANCHE-COMTÉ

# Les infirmières scolaires sont en colère

**Alors qu'elles constituent le premier rempart face au mal-être de la jeunesse en collège et lycée, elles dénoncent leur manque de moyens et de reconnaissance. En congrès lundi, elles iront manifester dans toute la France devant les rectorats.**

Ce sera un événement quasi historique. « Cela fait plus de vingt ans que nous n'avons pas manifesté, nous, les infirmières scolaires » lâche en préambule Marie-France Magdhad, secrétaire académique du SNICS-FSU (Syndicat national des infirmières conseillères de santé). Et l'événement se produira ce lundi 22 mars, à 14 heures, devant le rectorat, où une délégation se verra accorder audience par la nouvelle rectrice (lire par ailleurs).

## Congrès extraordinaire

Le matin, les infirmières scolaires de toute la France sont invitées à un webinaire pour un congrès national extraordinaire de leur syndicat, ultra-majoritaire dans la profession. Après deux années de Covid, où elles ont tenu plus que leur place, « les élèves qui n'allaient pas bien vont encore moins bien et ont retrouvé le chemin des infirmeries où

nous sommes les seules à leur offrir une consultation de santé professionnelle, libre d'accès, gratuite et confidentielle ».

Avec 160 équivalents temps plein dans les collèges et lycées de Franche-Comté, « il nous manque au bas mot 30 postes » estime Mme Magdhad, qui ajoute : « et le recteur ne nous accorde l'ouverture que qu'un seul poste à la rentrée de septembre 2022, alors qu'il n'y en a eu aucune les années précédentes. Imaginez, dans un collège comme celui de Saint-Vit ou de Rioz, avec plus de 800 élèves à gérer, une seule infirmière, alors qu'il en faudrait deux, doit également assurer le secteur primaire de recrutement de ce collège. Ce qui lui prend 20 à 30 % de son temps. Elle ne touche pas terre ! »

## Dans le Covid « jusqu'au cou » et pas de prime

Et comme si cela ne suffisait pas à motiver la colère des infirmières scolaires, « le recteur met en place une carte cible, c'est-à-dire qu'il pense pouvoir enlever des infirmières là où il y en aurait trop pour les mettre là où il n'y en a pas assez. Nous, on aimerait bien savoir où il y a trop d'infirmières » tonne la syndicaliste, déjà ulcérée par le fait qu'elle et

ses collègues ont été oubliées dans l'attribution du complément de traitement indiciaire (CTI) de 183 € attribué au reste du corps médical, « alors qu'on était dans le Covid jusqu'au cou et que l'on était bien content de nous trouver. Car quand on voit le peu de moyen attribué à la psychiatrie, face à l'augmentation du niveau de stress et d'anxiété parmi les élèves, le premier recours, c'est nous ! »

Ce n'est pas qu'une mobilisation salariale, assure Marie-France Magdhad : « On se bat pour le sens de notre présence à l'école, où l'on travaille aussi à renforcer l'estime de soi et à remobiliser les jeunes. Et, croyez-moi, ce n'est pas du luxe. »

Fred JIMENEZ



Marie-France Magdhad, secrétaire académique de Franche-Comté du Syndicat national des infirmières conseillères de santé (SNICS-FSU). Photo ER/Frédéric JIMENEZ

## Une crise du recrutement et de l'épuisement

Une récente enquête réalisée par le SNICS-FSU parmi la profession « montre que les deux tiers de nos collègues ressentent de l'épuisement professionnel » explique également la secrétaire académique du syndicat, en évoquant les problèmes de recrutement, la baisse du nombre de postes mis au concours et « les mauvais traitements infligés aux remplaçants contractuels, retards de paiement, contrats au compte-goutte, qui préfèrent ne pas revenir ».

Depuis 2019 et « la loi scélérate qui a supprimé les instances paritaires, en instaurant l'avancement au

mérite à la place de l'avancement à l'ancienneté, le dialogue social c'est du pipeau, la transparence n'existe plus. Ce, alors que nous sommes censées travailler en pleine responsabilité et en totale autonomie, comment voulez-vous que les gens restent motivés. C'est un recul gigantesque qui aura des conséquences. Notre travail n'est pas de faire remonter des statistiques au ministère mais d'être à l'écoute des élèves en tant que conseillères de santé. Une approche que nous revendiquons et qui mériterait d'ailleurs un véritable master pour la valider ».

F.J.